

225C0056
FR0000185423-FS0011

7 janvier 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

DAMARTEX

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2025, le concert composé de la société J.P.J.D¹, la société JPJ2², la société Silverco et de certains membres de la famille Despature, a déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 31 décembre 2024, le seuil de 90% des droits de vote de la société DAMARTEX et détenir de concert, au 31 décembre 2024, 9 715 085 actions DAMARTEX représentant 19 229 029 droits de vote, soit 83,76% du capital et 90,08% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JPJ-D	6 408 123	55,25	12 816 246	60,04
JPJ 2	1 810 076	15,61	3 620 152	16,96
Autres membres de la famille Despature	832 296	7,18	1 463 451	6,86
Paul Georges Despature et ses enfants	4 590	0,04	9 180	0,04
Total famille Despature	9 055 085	78,07	17 909 029	83,89
Silverco	660 000	5,69	1 320 000	6,18
Total concert	9 715 085	83,76	19 229 029	90,08

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

¹ Contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

² Contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

³ Sur la base d'un capital composé de 11 598 300 actions représentant 21 347 041 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.